

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026**

N°DEL2026_201

Objet :

**Désignation d'un
co-président et
d'un représentant
de Terre de
Provence
Agglomération au
Comité Local
pour l'Emploi
(CLPE) de
l'arrondissement
d'Arles**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Espace Culturel - 5, place du marché - 13690 Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17/09/2026

PRÉSENTS :

Mme Corinne CHABAUD, M. Marcel MARTEL, M. Michel PÉCOUT, M. Gilles MOURGUES, M. Eric LECOFFRE, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, M. Laurent FABRE, M. Michel BLANC, M. Jean-Luc PERIN, Mme Angélique YTIER CLARETON, M. Eric CHAUVET, Mme Chantal ALEX, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Patrick MARCON, Mme Cécile MONDET, M. Hugo JAUBERT, M. Aurélien BOUCHET, Mme Corinne NIETO, M. David CHAMBON, M. Serge TERNIER, M. Serge LEVRARD, M. Marc LAMBERT, Mme Bénédicte FARE, Monsieur Robert TATON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Michel GAVANON donne pouvoir à Mme Corinne NIETO, Mme Sylvie MENVIELLE donne pouvoir à M. Patrick MARCON, Mme Solange PONCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Adélaïde JARILLO donne pouvoir à M. Cyril AMIEL, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI donne pouvoir à M. Marcel MARTEL, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, M. Jean-Louis DEVOUX donne pouvoir à Mme Angélique YTIER CLARETON, Mme Sandrine REBUFFAT donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES, Mme Valérie COLOMBET donne pouvoir à M. Laurent FABRE, M. Jérôme GUICHARD donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

ABSENTS :

M. Jean-Christophe DAUDET, M. Mathias BERNAL, M. Vincent LESCOT

Secrétaire de séance : M. Michel PÉCOUT



Mme la Présidente expose que la loi du plein emploi de 2023 instaure une nouvelle organisation de la gouvernance des politiques publiques de l'emploi du local au national.

Au niveau local, depuis la précédente mandature, un représentant de Terre de Provence Agglomération siège au Comité Local Pour l'Emploi (CLPE) au titre de co-président aux côtés d'un représentant de l'ACCM (également vice-président) et de la sous-préfète d'Arles qui en est la présidente.

Ce même représentant siégera également au comité départemental de l'emploi des Bouches-du-Rhône.

Dans la continuité du renouvellement des instances politiques, la première réunion du CLPE sera organisée par la sous-préfecture d'Arles au mois de Novembre 2026.

Les principales missions du CLPE sont de faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois et d'identifier les besoins en recrutement des entreprises en connaissance des freins à l'emploi, comme le besoin en formation, en mobilité, les contraintes familiales et, en articulation avec les autres politiques publiques du logement, des transports, des services à la personne, etc.

Le CLPE joue un rôle central dans la coordination territoriale des politiques d'insertion et d'emploi. En rassemblant les principaux acteurs concernés au sein d'un territoire (élus locaux, acteurs départementaux et régionaux, représentants de l'État et membres du réseau pour l'emploi), cet organe de gouvernance locale décline la stratégie pour l'emploi de manière opérationnelle à travers la constitution d'une feuille de route. Ces comités ont été créés pour favoriser une meilleure coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Aussi suivant la saisine de Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône, reçu le 24/08/2026, demandant expressément de nommer un co-président et un représentant de Terre de Provence, en vue de l'installation du premier CLPE en Novembre 2026.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote concernant une nomination a lieu à bulletin secret sauf si l'unanimité du conseil communautaire décide du contraire.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de désigner Monsieur Michel BLANC co-président du Comité Local Pour l'Emploi de l'arrondissement d'Arles en sa qualité de vice-président en charge de l'attractivité et du développement économique au sein de l'agglomération.
- de désigner Madame Jocelyne VALLET, membre représentant Terre de Provence au Comité Local Pour l'Emploi de l'arrondissement d'Arles, en sa qualité de vice-Présidente en charge des Solidarités et Cohésion Sociale

Le bureau communautaire du 10 septembre 2026 a émis un avis favorable.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la saisine du Préfet des Bouches-du-Rhône reçue le 24/08/2026,

VU la nécessité, suite au renouvellement du conseil communautaire, d'actualiser les représentants de Terre de Provence Agglomération au Comité Local Pour l'Emploi d'Arles, en nommant un co-président au titre des collectivités et un représentant de Terre de Provence Agglomération au Comité Local Pour l'Emploi au pays d'Arles,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 10/09/2026,

CONSIDÉRANT la décision unanime du conseil communautaire de procéder à cette désignation à scrutin public,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DÉCIDE

ARTICLE 1

Monsieur Michel BLANC est nommé co-président au titre des collectivités au Comité Local Pour l'Emploi du pays d'Arles.

ARTICLE 2

Madame Jocelyne VALLET est nommée représentante de Terre de Provence Agglomération au Comité Local Pour l'Emploi du pays d'Arles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice : 42

Votants : 39

Votes pour : 39

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme au
registre des délibérations

Fait à Eyragues,



Corinne CHABAUD
Présidente
1 oct. 2026

